



Groupe de travail  
des Référents accessibilité des villes inclusives  
(GT-Ravi)

4e ateliers participatifs annuels  
Villeurbanne, les 22 et 23 novembre 2017

**" De la planification à la mise en œuvre  
de l'accessibilité "**

**Atelier n°2  
« Mise en œuvre des Ad'ap  
par les collectivités sur leur parc d'ERP »**

Animation : Cédric LENTILLON (Cerema Centre-Est)

## Liste des participants

Nom	Prénom	Entité
BAUDET	Catherine	La roche sur Yon – Mission accessibilité
CIMALA	Eric	Cerema TV – Bâtiments Durables
DEMAEGDT	Pascale	Ville de Rouen
DUBOIS	Sophie	La Roche sur Yon – Direction des Bâtiments
FOUET	Valérie	Ville de Lyon – Mission accessibilité
GUEURCE	Frédéric	Ville d'Angers – Direction des Bâtiments
GODARD	Sébastien	Ville d'Angers – Handicap accessibilité
LAUDUIQUE	Erwan-Benoit	Villeurbanne – Direction des Bâtiments – Pôle accessibilité
MAZANA	Roger	Villeurbanne – Direction des Bâtiments
MARTINET	Odile	Métropole de Lyon – Direction des Bâtiments
MATHIEU	Angélique	Cerema Centre-Est – Usage et Performances du Bâtiment
TRANOIS	Véronique	Rueil-Malmaison – Maison de l'Autonomie
URLACHER	Marie-Jeanne	Besançon – Mission accessibilité
<b>TOTAL : 13 participants</b>		

## Rappel de la problématique

Alors que la majorité des Ad'ap sur le patrimoine ERP des collectivités entreront l'an prochain dans leur 3e année de mise en œuvre, quelles sont les bonnes pratiques à mettre en commun et à diffuser ? Inversement, quelles difficultés peuvent être partagées pour éviter certains écueils et trouver collectivement des solutions ? Cet atelier vise à partager les expériences, bonnes ou mauvaises, pour éclairer et améliorer la mise en œuvre du dispositif Ad'ap par et pour les collectivités.

2 thématiques retenues (et 2 livrables produits) :

- le pilotage de l'Ad'ap, organisation et outils : intérêts et limites. Points de vigilance et facteurs de réussite
- Ad'ap et registre public d'accessibilité : finalités et mise en œuvre

## Programme / Déroulé

4 séquences de 1h30 chacune :

- Séquence 1 (23 après-midi) : prise de connaissance
- Séquence 2 (23 après-midi) : présentation et échanges sur le suivi des Ad'ap (outils, pilotage) et les registres publics d'accessibilité
- Séquence 3 (24 matin) : suite des présentations
- Séquence 4 (24 matin) : ateliers d'échanges et co-production. Compte-rendu des principaux points présentés / échangés

## Séquence 1 : prise de connaissance

- qui êtes- vous ?
- 1 questionnement sur chaque thématique
- 1 contribution ou idée sur chaque thématique

## **Thématique 1 : pilotage de l'Ad'Ap, organisation et outils**

### 1. Questionnements :

#### Questionnements généraux :

- Lien avec la gestion du patrimoine immobilier ?
- Comment ne pas perdre le sens de la démarche et maintenir l'accessibilité dans le temps du bâtiment ?

#### Sur l'élaboration de l'Ad'ap :

- Tous les ERP du patrimoine ont-ils été inclus dans l'Ad'ap ou ont-ils été ciblés ?

#### Sur sa mise en œuvre :

- Comment tenir les engagements de l'Ad'ap dans le temps ? Quels outils mettre en œuvre pour dépasser les points durs identifiés ?
- Lisibilité de l'Ad'ap : les différentes directions ne se sont pas toujours appropriées l'Ad'ap, pas forcément comme il était prévu au départ, elles ne sont pas toujours au courant de l'évolution des ERP.

#### Sur son suivi :

- Les outils ne semblent pas toujours suffisants, ils aident, mais il faut en plus un travail de communication en interne et en externe.
- Les ajustements de l'Ad'ap doivent-ils coïncider avec les bilans ? Les autres collectivités ont-elles des difficultés avec les autorisations de travaux ?
- Comment formaliser les actualisations de l'Ad'ap, que ce soit au niveau pilotage ou programmation des travaux ?
- Bilan par période envisagé

#### Sur les attestations (après travaux) :

- Sur quel diagnostic se baser ?
- Les travaux sont parfois remis en question par les bureaux de contrôle malgré une validation par la SCDA. Rôle de la commission communale pour l'accessibilité ?
- Attestation par site ou par ERP ?

### 2. Contributions ou idées :

#### Sur l'élaboration :

- VF (ville de Lyon) : création d'une base de données

#### Sur sa mise en œuvre :

- PD (ville de Rouen) : tableau partagé en fonction des diagnostics
- RM (ville de Villeurbanne) : mise en œuvre de l'Ad'ap souple et adaptative, il faut pouvoir mixer du concret et des études. Adapter l'Ad'ap à la réalité des urgences.
- MJU (ville de Besançon) : création d'un collectif. Travail avec le SIG et la cohérence de la chaîne de déplacement.
- SA (ville de Metz) : tableau Excel de pilotage administratif et de gestion des travaux.

#### Sur son suivi :

- OM (Métropole de Lyon) : indicateurs d'avancement, le nombre d'ERP accessibles n'étant pas très significatif
- CB - SD (ville de La Roche sur Yon) : Mise en place d'un tableau de suivi, soutien des élus
- FG – SG (ville d'Angers) : organisation mise en place dans la commune. Proposition : mise en commun des outils de suivi

### **Pour résumer :**

- Indicateurs : quels sont ceux qu'il faut suivre pour communiquer sur l'avancement de l'Ad'ap ?
- Facteurs de réussite pour l'avancement (ou qu'est ce qui empêche d'avancer) ?
- Les attestations (forme, périmètre...est-ce un indicateur, lien avec le registre public d'accessibilité)
- Adaptabilité de l'Ad'ap

## **Thématique 2 : le registre public d'accessibilité**

### 1. Questionnements :

La notion de l'utilité du registre public d'accessibilité revient dans la plupart des questionnements des collectivités.

#### Sur l'élaboration, la forme et la mise en place :

- Comment faire un registre qui ne soit pas chronophage ?
- Quelle forme doit prendre le registre et où doit-on le mettre ?
- La synthèse produite par la DMA est-elle à privilégier à un gros document ?
- Quel doit être le niveau d'informations techniques du dossier ?
- Le registre sera traité de manière différente selon son emplacement (gymnase et hôtel de ville par exemple). Il faut faire simple.
- Difficulté quand propriétaire mais pas exploitant

#### Pour aller plus loin :

- Lien avec la politique sociale de la collectivité ?
- Les attestations d'accessibilité ne veulent pas automatiquement dire prestations accessibles. Le registre n'est donc pas seulement un document d'informations mais doit également amener à se poser d'autres questions

### 2. Contributions ou idées :

- VT (ville de Rueil-Malmaison) communiquait sur l'accessibilité de son patrimoine et de ses établissements avant même que les textes sur les registres ne paraissent
- VF (Ville de Lyon) : registre dématérialisé (facile à mettre en place)
- CB - SD (ville de La Roche sur Yon) : travail avec les DST de l'agglomération et les correspondants accessibilité
- FG – SG (ville d'Angers) : s'appuie sur une grille d'auto-diagnostic (nouvelle grille d'évaluation différente du diagnostic d'un bureau de contrôle).
- RM (ville de Villeurbanne) : la fiche de synthèse est trop simple pour des ERP emblématiques

### **Pour résumer :**

- Utilité, finalité
- Forme
- Contenus
- Mise à jour
- Quels conseils donner à l'extérieur
- Modalités de mise en œuvre
- Outils d'évaluation (grille d'évaluation en mobilisant les exploitants ?)

## Séquences 2 et 3 : présentations et échanges

### **Métropole de Lyon : présentation de leur Ad'ap (voir diaporama)**

Contexte : fusion de la Métropole avec le département du Rhône, elle porte les anciennes compétences du département concernant les collèges et les établissements sociaux.

Un diagnostic avait été fait sur la plupart des ERP avant l'Ad'ap.

Approche globale, un groupe d'ERP après l'autre.

Répartition territoriale de l'offre de service : au moins un collège accessible par commune, prise en compte du lien avec les transports en commun dans la stratégie.

Les échanges suivant cette présentation ont porté sur les diagnostics, les attestations d'accessibilité et sur leur fiabilité.

PD (ville de Rouen) par exemple a décidé de former quelques personnes au diagnostic avec un très haut niveau d'expertise, ce qui permettrait d'éviter les pertes de connaissances linéaires.

RM (ville de Villeurbanne) fait remarquer que de tout temps, les contrôleurs techniques n'ont pas forcément le même avis, et même si les divergences sont minimales, cela ne permet pas d'obtenir des attestations rapidement (1 an en moyenne pour obtenir une attestation d'accessibilité).

FG – SG (ville d'Angers) précisent qu'il est donc important d'avoir des échanges avec les commissions communales pour l'accessibilité ou la sous-commission départementale à l'accessibilité.

La question du gain de temps a également été posée.

SA (ville de Metz) fait remarquer que le risque de faire tous les travaux dans le temps imparti est d'en diminuer la qualité.

Pour RM (ville de Villeurbanne), il ne faut pas à contrario faire de la surqualité et pour OM (Métropole de Lyon), il faut faire confiance aux techniciens qui travaillent grâce aux fiches réflexes qu'ils ont mis en place. Quant à RM et EL (ville de Villeurbanne), ils préconisent de regrouper les travaux car cela est plus intéressant pour les entreprises.

La plupart des collectivités fait également remarquer que le dépôt des autorisations de travaux même pour de petits travaux est très chronophage.

### **Rouen : présentation de leur outil de suivi (voir copie écran)**

Il s'agit d'un tableau des indicateurs, partagé avec les services techniques.

Il avait été demandé, au moment des diagnostics, de géolocaliser les points critiques dans le bâtiment.

Les gestionnaires d'ERP avaient également été rencontrés pour voir l'utilisation du bâtiment : en changeant l'usage, les coûts ont été réduits (optimisation des solutions apportées et levées de points critiques).

Des visites sur site et des échanges avec la DDTM ont lieu avant travaux.

Les échanges qui ont suivi cette présentation ont concerné la communication à destination du pilotage et les indicateurs de suivi. Le tableau permet de faire des filtres par bâtiment. Il s'agit avant tout d'un tableau de suivi et non d'un tableau de bord et un second tableau est nécessaire.

RM (ville de Villeurbanne) et VT (ville de Rueil-Malmaison) précisent qu'ils ont pour leur part mis en place un seul tableau qui sert de tableau de bord général.

### **Villeurbanne : présentation de leur outil de suivi (voir tableau)**

Ils ont mis en place un tableau sur l'ensemble du patrimoine et pas seulement des ERP compris dans l'Ad'ap, même s'il a été créé au moment de l'élaboration de l'Ad'ap. Il est présenté ERP par ERP, avec la typologie du bâtiment, des éléments tels que la programmation, la réception des attestations, les coûts issus des diagnostics avec des pondérations. Il ne précise pas les points à traiter en matière d'accessibilité et ne permet donc pas d'avoir une vision fine du nombre d'obstacles levés.

Il s'agit donc de faire une photo de l'ensemble des ERP communaux. Il y a cependant un document de présentation plus synthétique tous les ans. Il s'agit de montrer l'état d'avancement et ce qui est fait.

Les débats qui ont suivi ont porté sur les différents outils de suivi produits par les uns et les autres. SA (ville de Metz) a mis en place un seul tableau pour tous les ERP, qu'ils soient

communaux ou non. PD (ville de Rouen) fait cependant remarquer qu'il est difficile d'obtenir une liste exhaustive de tous les ERP, surtout les 5<sup>e</sup> catégorie. La DDT 69 va mettre en ligne une liste des ERP ayant envoyé une attestation.

VT (ville de Rueil-Malmaison) précise que la méthodologie de suivi est fonction de la méthodologie d'élaboration de l'Ad'ap.

La question qui se pose donc est de savoir s'il s'agit de se contenter d'un pilotage Ad'ap ou s'il faut élargir à un pilotage global du patrimoine.

### **Lyon : présentation de leur outil de suivi (voir tableur)**

Dans l'Ad'ap, priorisation de la mise en accessibilité par bassin de vie et non pas par arrondissement. À la fin de la première période, un établissement par bassin de vie doit fournir la prestation (écoles, crèches...) + établissements hors bassin de vie qui contribuent à la vie d'un quartier (musées, centres culturels...)

Certains ERP n'avaient pas été planifiés car mauvaise connaissance de l'établissement.

Création dans le tableau d'une catégorie « changement de programmation » pour les ERP qui entrent dans la programmation initialement prévue.

Création en parallèle d'un tableau par bâtiment permettant la capitalisation des diagnostics et de l'évolution de l'ERP et d'une plate-forme avec repérage de l'ensemble immobilier (GIMA). Ils permettent de faire des éditions (bilans) pour les techniciens, alimentées par la base de données « accessibilité » et les attestations d'accessibilité pour les établissements de 5<sup>e</sup> catégorie.

Cet outil est en test pendant un an et deviendra éventuellement un outil partagé.

Les échanges qui ont suivi ont porté sur l'acceptation ou non par les DDT des modifications apportées à l'Ad'ap initialement prévu.

### **Rueil-Malmaison : présentation de leur SIG (voir présentation)**

Mise en ligne sur le site de la commune d'une carte SIG géocalisant les places de stationnement adaptées et les ERP de la commune, qu'ils soient accessibles (les dérogations et les mesures de substitution sont indiquées) ou dans l'Ad'ap.

Les échanges ont ensuite porté sur le registre public d'accessibilité, son utilité (donner de l'information sur les prestations proposées par l'établissement et celles qui sont accessibles ou non), sa forme et son emplacement dans le bâtiment. SA (ville de Metz) considère qu'il y a ambiguïté entre l'accessibilité et la conformité. Présentation du livrable produit

## **Présentation des livrables produits**

Deux livrables (de type note méthodologique) ont été produits pour synthétiser les échanges et positions auxquels le groupe a abouti au cours de cet atelier :

Livrable n°1 : Facteurs de réussite, points de vigilance et indicateurs pour la mise en œuvre des AD'AP

Livrable n°2 : Les registres publics d'accessibilité : finalités et mise en œuvre

## **Ressources identifiées (voire rassemblées) : sites, documents, démarches, ...**

Voir dossier zip joint avec :

- diaporamas présentés en séance par Lyon Métropole et ville de Rueil-Malmaison
- exemples des outils mis en place par les villes de Rouen, Villeurbanne et Lyon